

L'artillerie au combat

Type de contenu : Texte

Titre(s) : L'artillerie au combat : Règlement de manoeuvre de l'artillerie . 3° Série . Titre XXIV (ART 407) : Approuvé le 21 février 1950 sous le N° 01307 E.-MA.F.A.G/3/1, emploi

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Charles-Lavauzelle et Cie, 1953

Description matérielle : 1 vol. (125 p.) : 2 pl., h. t. ; 21 cm

Autre variante du titre : [Emploi.]

Sujet(s) : ART. 407
Artillerie, emploi